



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion extraordinaire du Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* du mardi 9 juillet 2013 tenue à la bibliothèque de l'*École polyvalente des Îles* (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Messieurs
Isabelle CUMMINGS (CES* 4) Francine CYR (CES 8) Micheline LAPIERRE (CES 11) Monica POIRIER (CES 2) Huguette REID (CES 10) Annie VIGNEAU (CES 7)	Antoine BÉNARD (parent du secondaire) Fernand BÉNARD (CES 1) Jean CORMIER (parent du primaire) Jean-Yves LAPIERRE (CES 6) Gérard R. LEBLANC (CES 9) Jules RICHARD (CES 3) Gilles VIGNEAULT (CES 5)
*CES = circonscription électorale scolaire	

formant le quorum requis (6 commissaires parmi les 11 commissaires ayant droit de vote).

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente ainsi que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

-Quatre (4) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Gilles Vigneault, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2013;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Budget 2013-2014;
5. Correspondance;
6. Période de questions-commentaires (15 minutes);
7. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-071)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapière, appuyé par madame Micheline Lapière, que le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-072)

3. Période de questions-commentaires du public

Aucune question ni commentaire.



4. Budget 2013-2014

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Îles doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 168 241 \$ et que ce montant est inférieur à la limite de 10 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 733 149 170 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE le taux nominal de la taxe scolaire est de 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE la taxe générée avec ce taux représente 2 566 022 \$;

ATTENDU QUE la subvention pour l'aide additionnelle est maintenant fixée à 583 605 \$;

ATTENDU QUE le taux devrait se situer à 0,2704 \$ / 100 \$;

ATTENDU QUE pour 2013-2014, la Commission scolaire compensera une partie de la taxe à même son budget de fonctionnement (correspondant à 0,0504 \$ / 100 \$ d'évaluation soit environ 370 000 \$);

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,22 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Fernand Bénard, appuyé par madame Isabelle Cummings, que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,22 \$ / 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-073)

5. Correspondance

Lettre de réponse du MELS en lien avec une dénonciation par la Commission scolaire de coupures budgétaires.

6. Période de questions-commentaires

La présidente, madame Francine Cyr, profite de la dernière réunion avant les vacances pour souhaiter à chacune et à chacun un bel été.

7. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 19 h 40.

ADOPTÉE (CC. 2013-074)

Francine Cyr, présidente

Donald Chiasson, secrétaire général